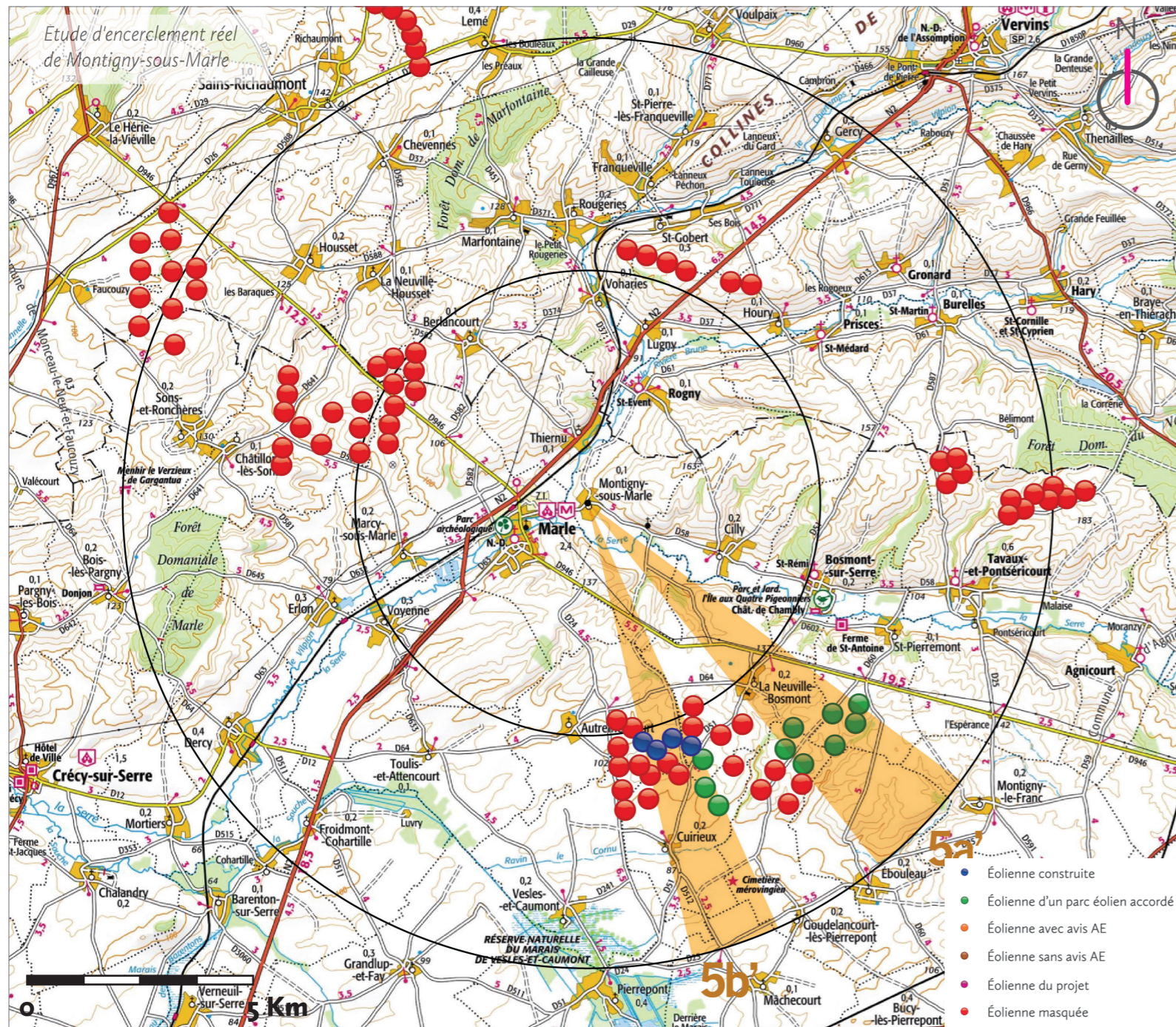


	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Montigny-sous-Marle théorique	0	0,19	Atteint	105	En-dessous	104	Atteint
2	Montigny-sous-Marle réel	0	0,00	En-dessous	31	En-dessous	320	En-dessous



Commentaires

Depuis l'est du village de Montigny-sous-Marle, la majorité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est supprimé car les éoliennes du parc éolien des Quatre Bornes et des deux projets accordés de Champcourt et Mazurier sont masquées par le bâti.

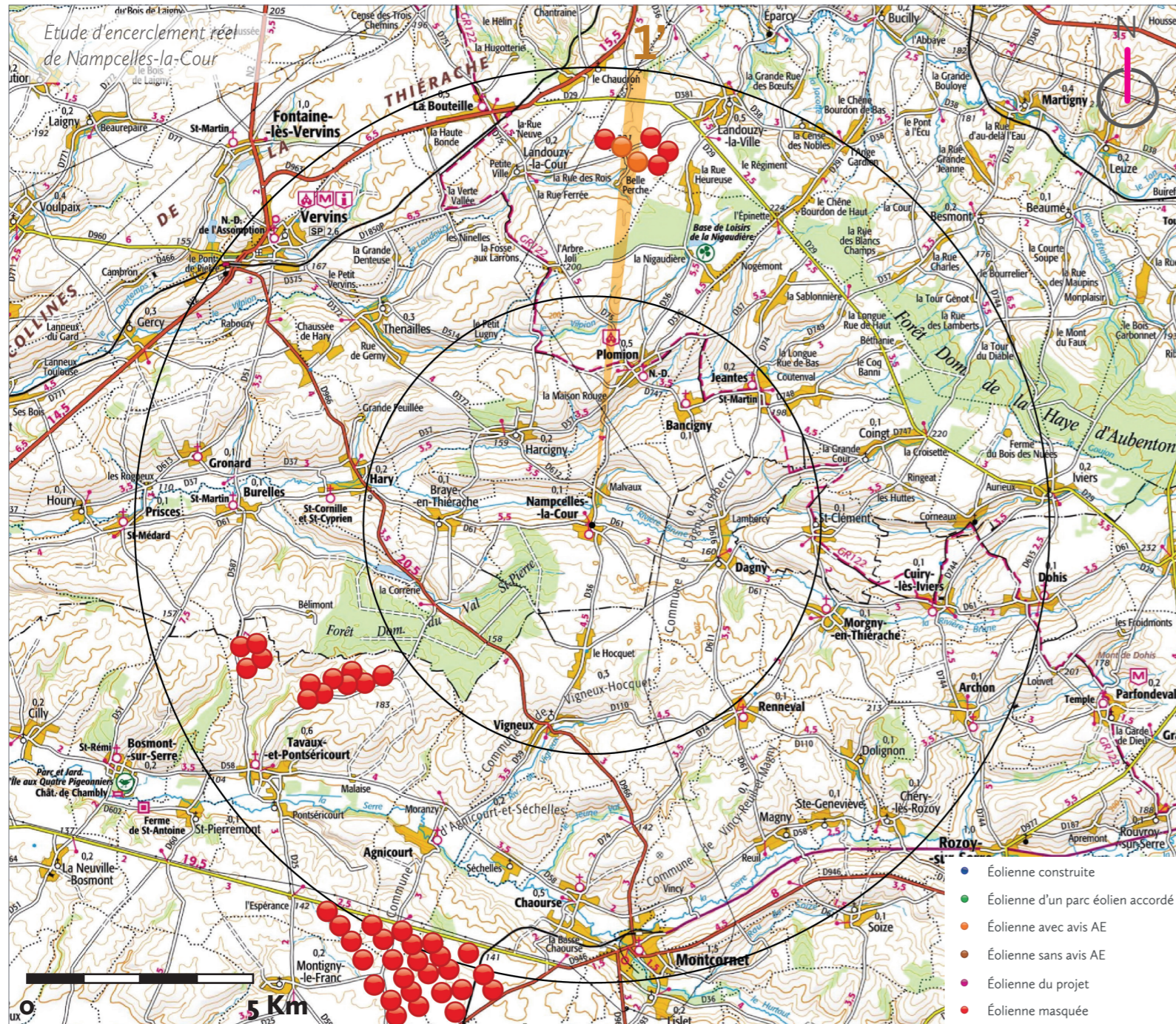
Dans le périmètre de 5 à 10 km, les secteurs 1', 2', 3' et 4' sont supprimés car leurs éoliennes sont masquées par le relief et la végétation. Les projets des Violettes et des Primevères font partie des secteurs 3' et 4'. Enfin, le secteur 5' est réduit mais se scinde en deux car la moitié des éoliennes est masquée par le relief et la végétation. Un panneau de construction vient également brouiller la lecture du 360°. Il était impossible de l'éviter depuis cette sortie de village.

Du fait du masquage d'une grande partie des éoliennes autour du village, le plus grand espace de respiration, atteignait le seuil d'alerte, avec une valeur de 104°, augmente fortement, passant à 320°. Le cumul angulaire, qui lui n'atteignait pas le seuil d'alerte, avec une valeur de 105°, diminue à 31°. L'indice de densité chute, mais cet indicateur n'est pas pertinent quand il est pris seul.

Il n'y a aucun effet d'encerclement réel depuis cette position dans le village alors qu'il y avait théoriquement un risque important d'encerclement.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Nampcelles-la-Cour théorique	0	0,00	En-dessous	19	En-dessous	223	En-dessous
2	Nampcelles-la-Cour réel	0	0,00	En-dessous	2	En-dessous	358	En-dessous



**Commentaires**

Depuis le sud du village de Nampcelles-la-Cour, la majorité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, il n'y a aucun parc éolien construit, accordé ou en instruction.

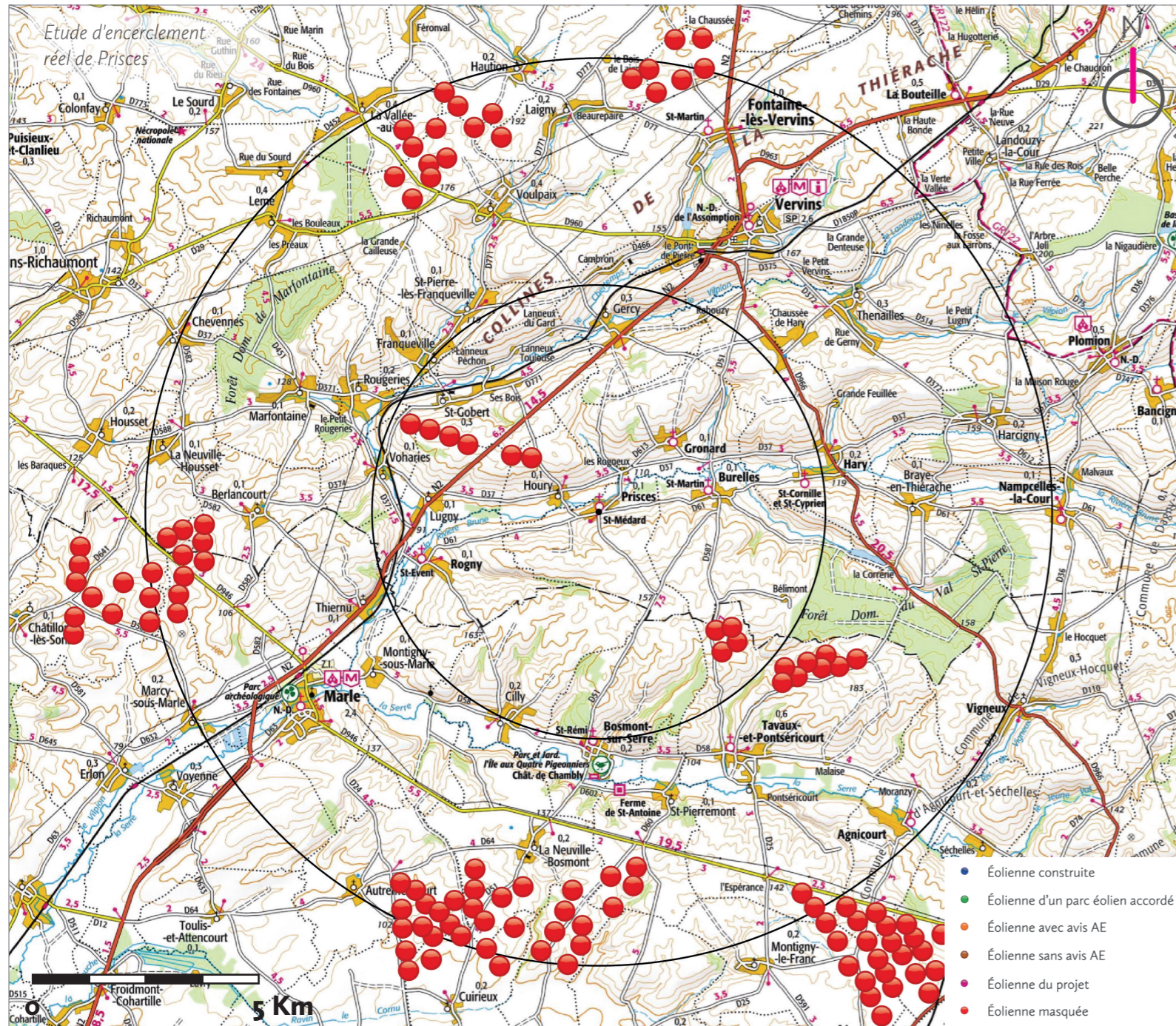
Dans le périmètre de 5 à 10 km, le secteur 1' est réduit car une partie des éoliennes du projet en instruction avec avis d'autorité environnementale de Met La Lignière est masquée par le relief et la végétation. Les secteurs 2' et 3' des projets des Violettes et des Primevères sont supprimés car les éoliennes sont masquées par le relief.

Du fait du masquage d'une très grande partie des éoliennes proches du village, tous les indicateurs de l'étude d'encerclement réel sont sous le seuil d'alerte. L'étude d'encerclement théorique est confirmée par l'étude d'encerclement réel car dans les deux études, l'encerclement n'est pas constaté. L'encerclement réel a toutefois permis de réduire le cumul angulaire théorique et d'augmenter le plus grand espace de respiration visuel.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement pour ce village.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Prisces théorique	7	0,10	En-dessous	103	En-dessous	106	Atteint
2	Prisces réel	0	0,00	En-dessous	0	En-dessous	360	En-dessous



Commentaires

Depuis le nord-est du village de Prisces, la totalité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, tous les secteurs sont supprimés. Le secteur 1 comprenait les éoliennes du projet des Primevères et le secteur 2 celles des deux projets accordés de Muid Saint-Julien et Muid La Croix. Toutes les éoliennes sont masquées par le relief et la végétation.

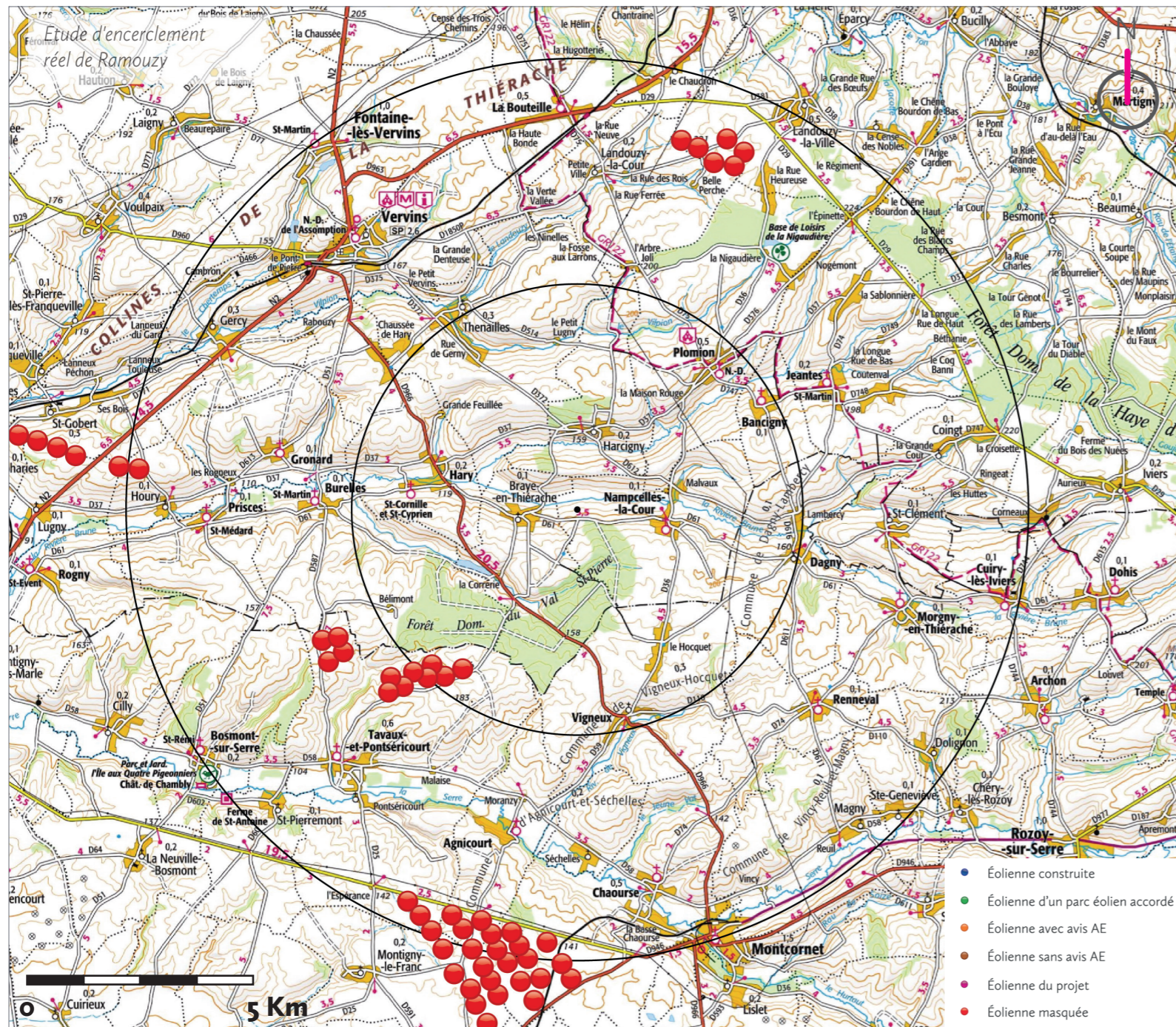
Dans le périmètre de 5 à 10 km, les cinq secteurs sont supprimés car toutes les éoliennes sont masquées par le relief. Le secteur 2' correspondait aux éoliennes du projet des Violettes.

Du fait du masquage de l'ensemble des éoliennes proches du village, tous les indicateurs de l'étude d'encerclement réel sont sous le seuil d'alerte. L'étude d'encerclement théorique avait un seuil d'alerte dépassé pour le plus grand espace de respiration, jugé trop petit avec 106°. Il y avait donc, selon cette étude théorique, un risque d'effet d'encerclement. L'étude d'encerclement réel a prouvé le contraire car le plus grand espace de respiration est en fait de 360°.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement pour ce village.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Ramouzy théorique	0	0,17	Atteint	48	En-dessous	156	Atteint
2	Ramouzy réel	0	0,00	En-dessous	0	En-dessous	360	En-dessous



Commentaires

Depuis l'entrée du hameau de Ramouzy, sur la commune de Nampcelles-la-Cour, la totalité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est supprimé car les éoliennes du projet des Violettes ne sont pas visibles.

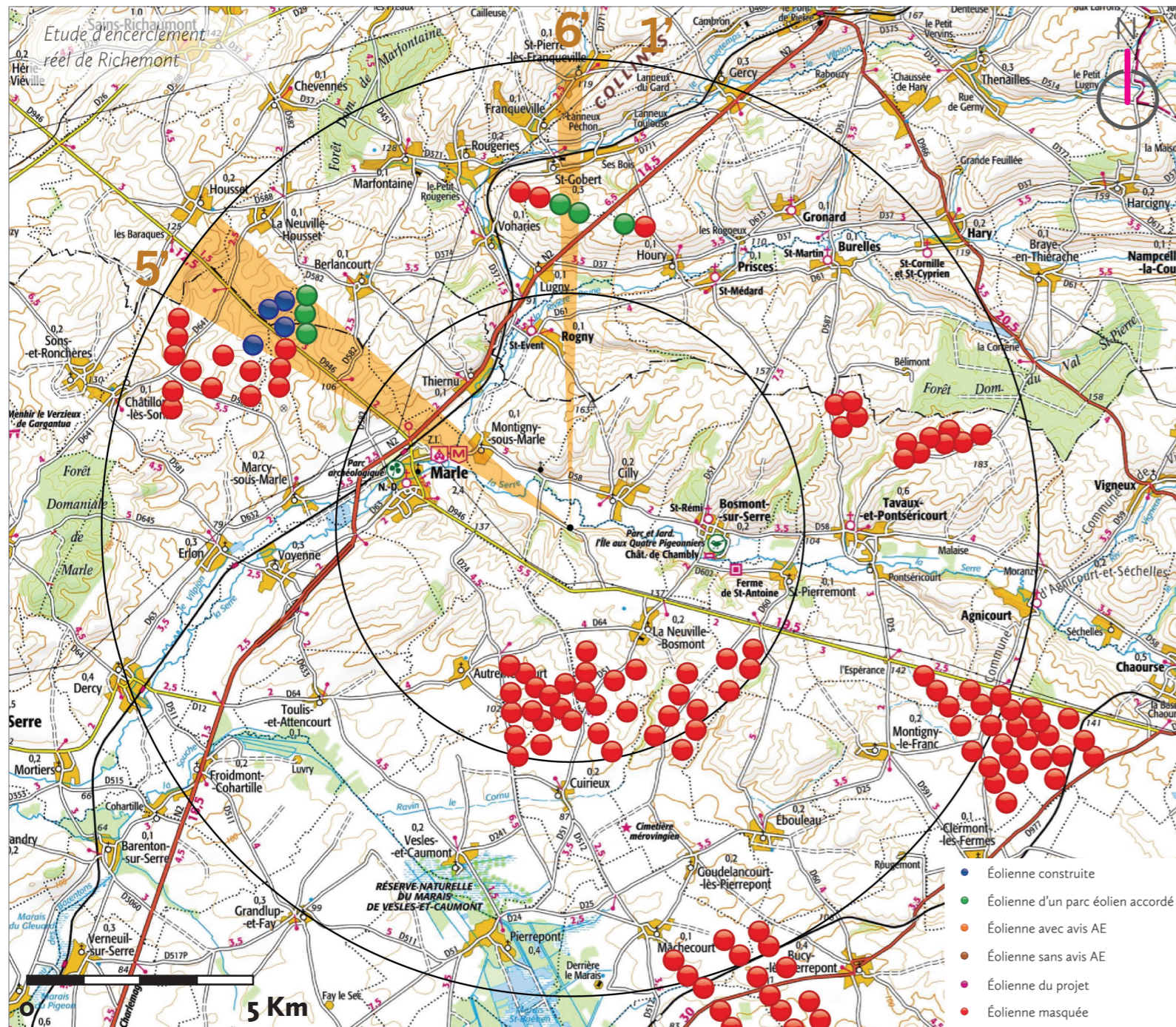
Dans le périmètre de 5 à 10 km, les trois secteurs sont supprimés car toutes les éoliennes sont masquées par le relief. Le secteur 3' correspondait aux éoliennes du projet des Primevères.

Du fait du masquage de l'ensemble des éoliennes proches du village, tous les indicateurs de l'étude d'encerclement réel sont sous le seuil d'alerte. L'étude d'encerclement théorique avait un seuil d'alerte dépassé pour le plus grand espace de respiration, jugé trop faible avec 156°. Il y avait donc, selon cette étude théorique, un risque d'effet d'encerclement. L'étude d'encerclement réel a prouvé le contraire car le plus grand espace de respiration est en fait de 360°.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement pour ce village.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Richemont théorique	0	0,25	Atteint	136	Atteint	83	Atteint
2	Richemont réel	0	0,00	En-dessous	17	En-dessous	298	En-dessous



Commentaires

Depuis les abords de la ferme isolée de Richemont, sur la commune de La Neuville-Bosmont, la majorité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est supprimé car les éoliennes du parc éolien d'Autremencourt et des projets accordés d'Autremencourt-Cuirieux, Saint-Pierremont et Goudelancourt-lès-Pierreponts sont masquées par le relief et la végétation. Les secteurs 2' et 3' des projets des Primevères et des Viollettes, ainsi que le secteur 4' sont supprimés.

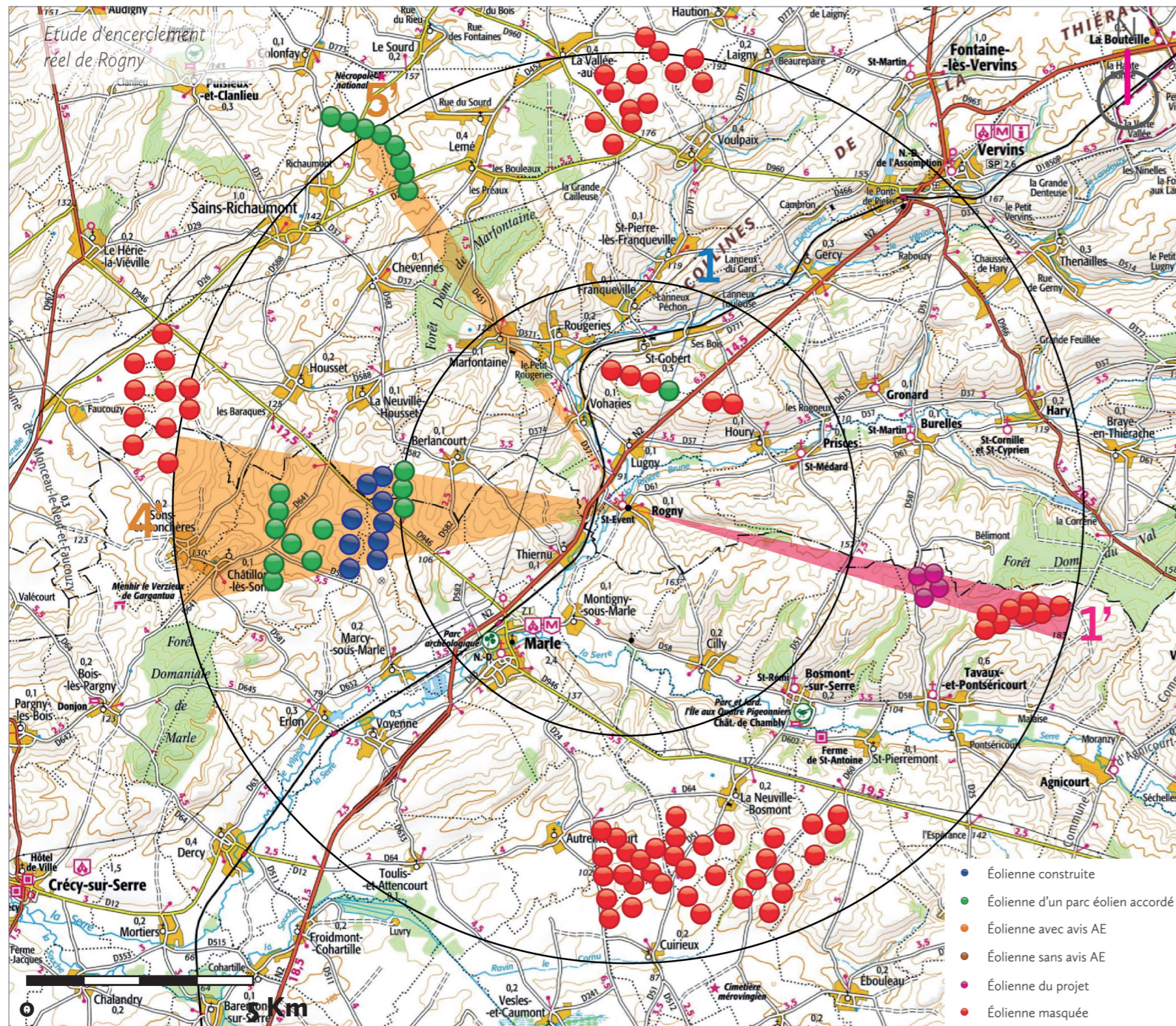
Dans le périmètre de 5 à 10 km, le secteur 1' est réduit car une des deux éoliennes du projet accordé de Muid La Croix est masquée par le relief et la végétation tandis que la seconde est visible. Enfin, les secteurs 5' et 6' sont réduits car une partie de leurs éoliennes sont masquées par le relief et la végétation tandis que les autres sont visibles.

Du fait du masquage d'une grande partie des éoliennes autour de la ferme isolée, le plus grand espace de respiration, qui atteignait le seuil d'alerte avec une valeur de 83°, augmente fortement, passant à 298°. Le cumul angulaire, qui atteignait également le seuil d'alerte, avec une valeur de 136°, diminue à 17°. L'indice de densité chute, mais cet indicateur n'est pas pertinent quand il est pris seul.

Il n'y a aucun effet d'encerclement réel depuis cette position dans le hameau alors qu'il y avait théoriquement un risque très important d'encerclement.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Rogny théorique	0	0,06	En-dessous	101	En-dessous	73	Atteint
2	Rogny réel	0	0,03	En-dessous	30	En-dessous	151	Atteint



Commentaires

Depuis le sud-est du village de Rogny, la majorité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est réduit car une seule éolienne, sur les quatre du projet accordé de Muid Saint-Julien, est visible. Les autres sont masquées par la végétation. Le secteur 2 est supprimé car les deux éoliennes du projet accordé de Muid La Croix sont masquées par la végétation.

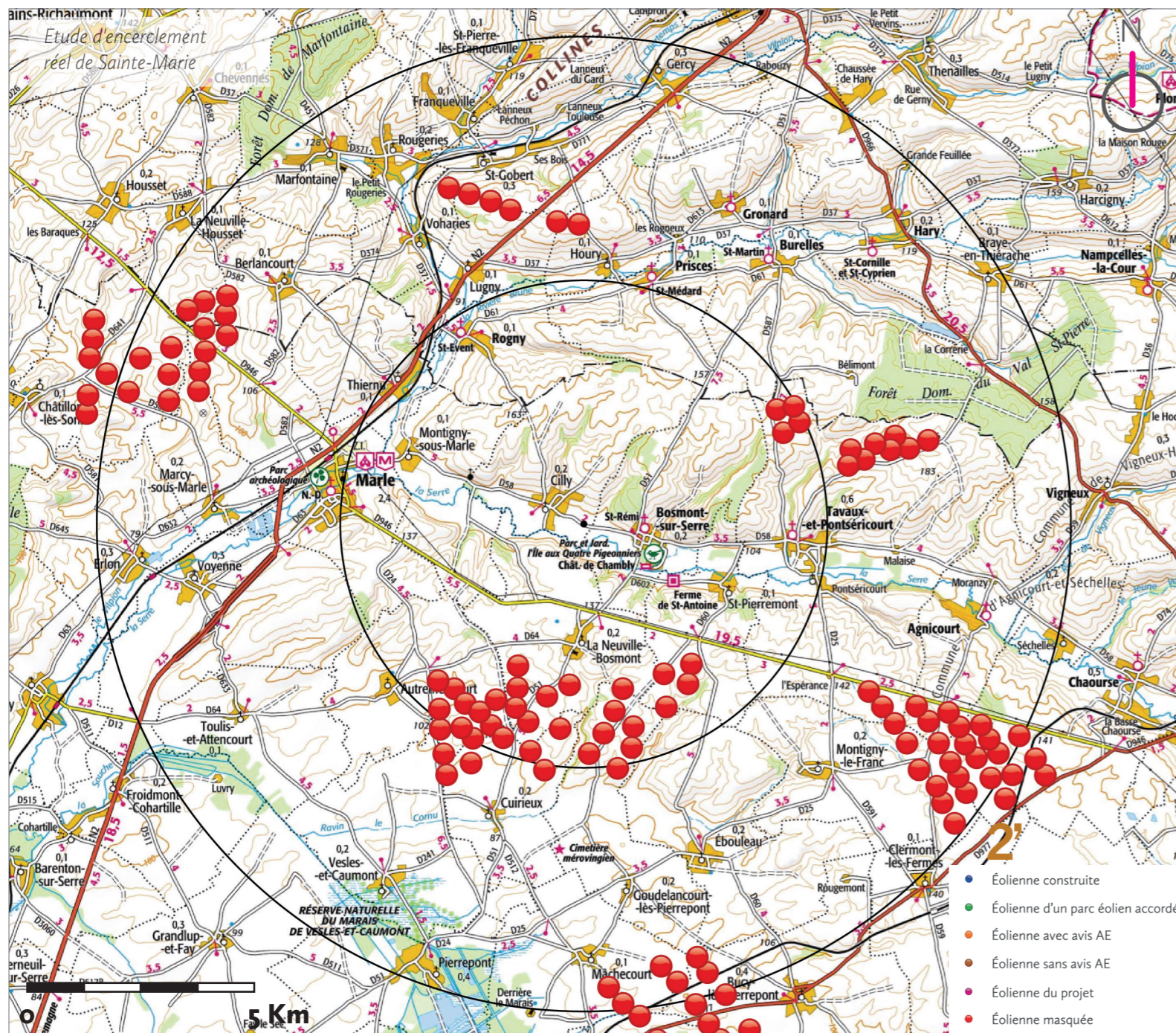
Dans le périmètre de 5 à 10 km, le secteur 1' est identique car les quatre éoliennes du projet des Primevères sont visibles. En revanche, le secteur 2' est supprimé car les éoliennes du projet des Violettes sont masquées par le relief. Le secteur 3' est supprimé car les éoliennes sont situées sous la ligne du relief. Le secteur 4' est identique car toutes ses éoliennes sont visibles. Enfin, le secteur 5' est conservé car les éoliennes du projet accordé d'Arc en Thiérache sont visibles, bien que peu incidentes.

Du fait du masquage d'une grande partie des éoliennes autour de la ferme isolée, le plus grand espace de respiration, atteint toujours le seuil d'alerte mais il augmente, passant de 73° à 151°. En revanche, le cumul angulaire, qui était déjà en-dessous du seuil d'alerte, avec une valeur de 101°, diminue à 30°. L'indice de densité diminue, mais cet indicateur n'est pas pertinent quand il est pris seul.

Selon l'étude d'encerclement théorique, il y a un risque d'encerclement pour ce village. Ce constat est confirmé par l'étude d'encerclement réel, si on prend en compte les indicateurs donnés par la méthode. Toutefois, ces indicateurs ont fortement baissé entre le théorique et le réel. Au vu des images, des éoliennes sont certes visibles, mais il n'y a aucun effet d'encerclement constaté.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Sainte-Marie théorique	6	0,28	Atteint	135	Atteint	60	Atteint
2	Sainte-Marie réel	0	0,00	En-dessous	0	En-dessous	360	En-dessous



**Commentaires**

Depuis les abords de la ferme isolée de Sainte-Marie, sur la commune de Cilly, la totalité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, les deux secteurs sont supprimés, dont celui du projet des Primevères. Les éoliennes de ces deux secteurs sont masquées par l'effet conjoint du relief et de la végétation.

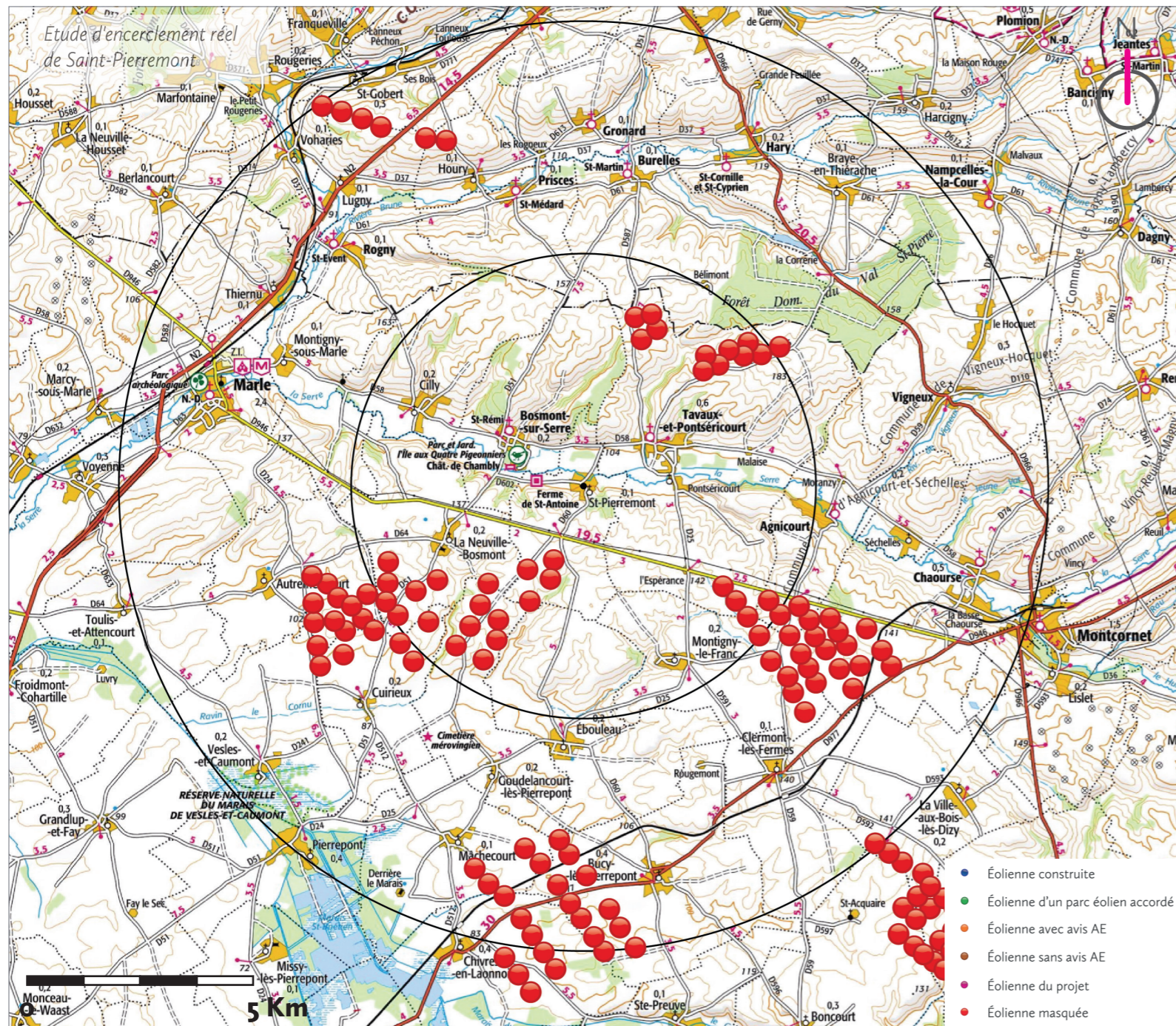
Dans le périmètre de 5 à 10 km, les cinq secteurs sont supprimés car toutes les éoliennes sont masquées par le relief et la végétation. Le secteur 1' correspondait aux éoliennes du projet des Violettes.

Du fait du masquage de l'ensemble des éoliennes proches du village, tous les indicateurs de l'étude d'encerclement réel sont sous le seuil d'alerte. L'étude d'encerclement théorique avait un seuil d'alerte dépassé pour le plus grand espace de respiration, jugé trop petit avec 60°, ainsi que pour le cumul angulaire, qui était de 135°. Il y avait donc, selon cette étude théorique, un risque très important d'effet d'encerclement. L'étude d'encerclement réel a prouvé le contraire car le plus grand espace de respiration est en fait de 360° et le cumul angulaire est à 0°.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement pour ce village.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Saint-Pierremont théorique	8	0,51	Atteint	120	En-dessous	74	Atteint
2	Saint-Pierremont réel	0	0,00	En-dessous	0	En-dessous	360	En-dessous



**Commentaires**

Depuis le centre du village de Saint-Pierremont, la totalité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, les quatre secteurs sont supprimés, dont ceux des projets des Primevères et des Violettes. Les éoliennes de ces quatre secteurs sont masquées par l'effet conjoint du relief et de la végétation.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, les trois secteurs sont supprimés car toutes les éoliennes sont masquées par le relief et la végétation.

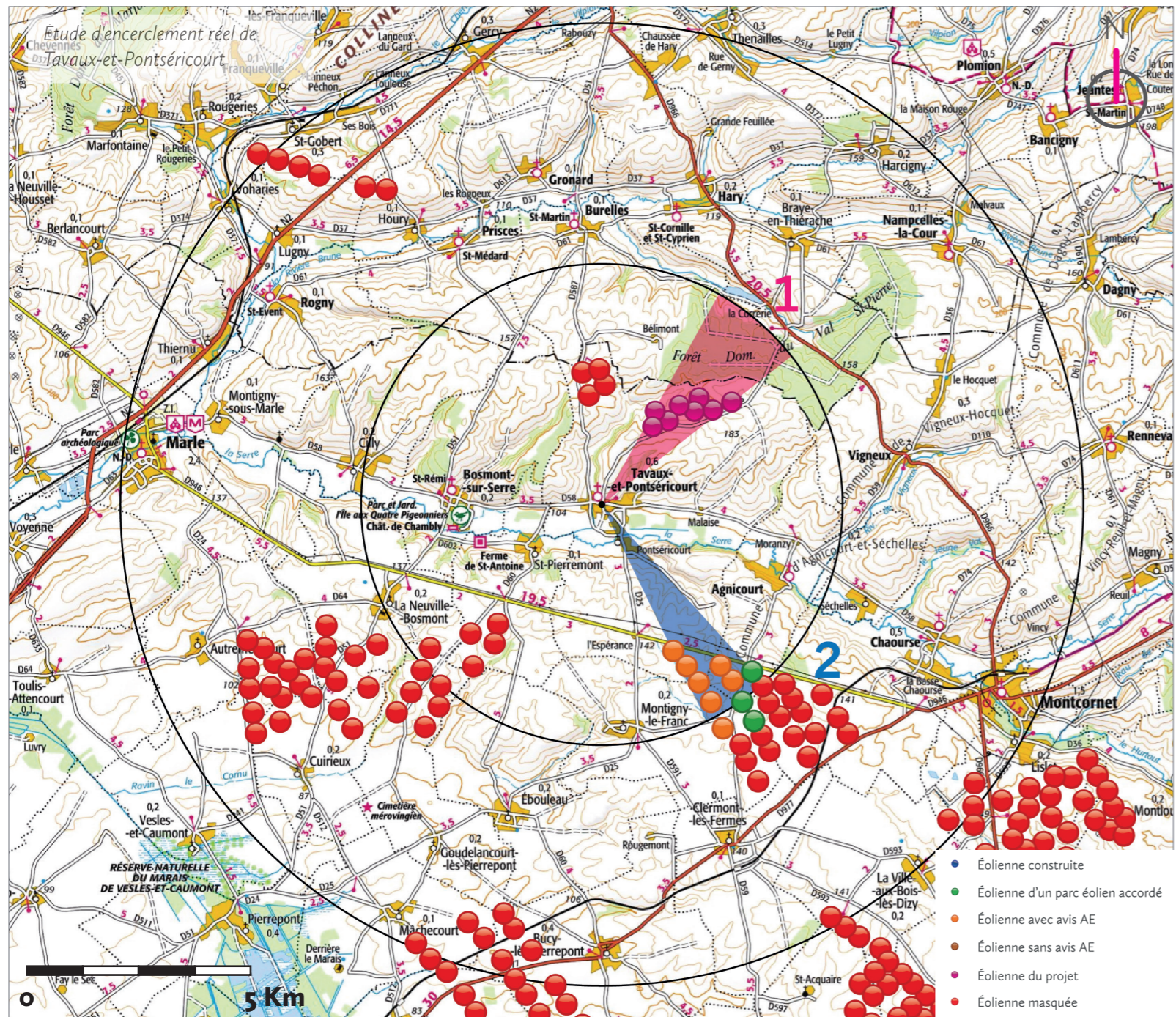
Du fait du masquage de l'ensemble des éoliennes proches du village, tous les indicateurs de l'étude d'encerclement réel sont sous le seuil d'alerte. L'étude d'encerclement théorique avait un seuil d'alerte dépassé pour le plus grand espace de respiration, jugé trop petit avec 74°. Le cumul angulaire était à la limite du seuil d'alerte avec une valeur de 120°. Il y avait donc, selon cette étude théorique, un risque important d'effet d'encerclement. L'étude d'encerclement réel a prouvé le contraire car le plus grand espace de respiration est en fait de 360° et le cumul angulaire est à 0°.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement pour ce village.

*Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.*



	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Tavaux-et-Pontséricourt théorique	9	0,33	Atteint	118	En-dessous	82	Atteint
2	Tavaux-et-Pontséricourt réel	0	0,46	Atteint	39	En-dessous	235	En-dessous



Commentaires

Depuis l'est du village de Tavaux-et-Pontséricourt, la majorité des parcs et projets éoliens est masquée. Les éoliennes masquées sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est identique car les éoliennes du projet des Violettes sont toutes visibles. Le secteur 2 est réduit car toutes les éoliennes du parc construit de Chaourse et une partie des éoliennes du projet accordé de Marie-Madeleine sont masquées par le relief et la végétation. Enfin, le secteur 3, du projet des Primevères, est supprimé car les éoliennes sont masquées par le relief et le bâti.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, tous les secteurs sont supprimés car les éoliennes sont toutes masquées par le relief, la végétation ou le bâti.

Du fait du masquage d'une grande partie des éoliennes autour du village, le plus grand espace de respiration n'atteint plus le seuil d'alerte. De 82°, il augmente à 235°. Le cumul angulaire, qui n'était pas loin d'atteindre le seuil d'alerte (118° pour un seuil d'alerte à 120°), diminue fortement pour atteindre 39°. Enfin, l'indice de densité augmente fortement, prouve que cet indicateur n'est pas pertinent quand il est pris seul.

Selon l'étude d'encerclement théorique, il y avait un risque d'encerclement pour ce village. L'étude d'encerclement réel prouve le contraire.

Il n'y a aucun effet d'encerclement depuis cette partie du village.

Seuls les parcs et projets pris en compte dans l'étude d'encerclement théorique sont reconsidérés pour l'étude d'encerclement réel (soit ceux situés à 10 km, maximum, du lieu de vie étudié), même si ceux à plus de 10 km apparaissent en silhouettes dans les esquisses filaires à 360°.